



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 25 Novembre 2021



Le vingt-cinq novembre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

**Présents** : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Virginie Leclercq, Jérôme Brihaye, Christophe Delingette, Martine Chevallier, François Beaulieu, Dany Moine, Philippe Devin, Alexia Poullet.

**Absents excusés** : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Alexandre Fish (pouvoir à Alexia Poullet), Marion Vasseur (pouvoir à Virginie Leclercq).

**Secrétaire de Séance** : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

### I -/ Approbation du procès-verbal du 28 Octobre 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2021 sera adopté lors du conseil municipal du 16 décembre 2021.

### II -/ Compte rendu des commissions

#### **Commission Enfance**

*Rapporteur : Véronique Pierron*

**COVID 19** : les mesures de précaution pour lutter contre la COVID 19 sont toujours à l'ordre du jour : brassage, restauration scolaire dans 2 salles distinctes, désinfection...

**Absence de personnel** : nous mettons tout en œuvre pour pallier ces absences et assurer la continuité des services.

**CAF** : le solde de la subvention pour l'accessibilité, la rénovation des WC et l'aménagement de l'accueil de loisirs a été perçu soit un montant de 2 954,32 euros pour un montant total de 5 000 euros.

La prochaine réunion de la CAF aura lieu le mardi 30 novembre à Coulanges la Vineuse.

**Noël des écoles** : le Noël des écoles aura lieu le samedi 11 décembre à 16 heures : spectacle et venue du Père Noël.

## **Commission Environnement - Attractivité**

*Rapporteur : Martine CHEVALLIER et Joël NAIN*

La commission s'est réunie le vendredi 19 novembre 2021 à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absente excusée : Alexia POULLET

Absents : Alexandre FISH, Marion VASSEUR

1 - la commission propose de signer une convention avec l'Association EMERAUDE pour une intervention de 3 jours sur la base d'un tarif journalier s'élevant à 850 euros ttc. Cette association humanitaire, d'entraide sociale effectuera des travaux d'entretien de l'espace public et autres travaux. Les ouvriers seront encadrés par leur propre encadrant.

Le conseil municipal valide cette proposition de la commission à l'unanimité des présents et représentés et autorise le Maire à signer la convention.

Maisons illuminées : la commission passera le mardi 14 décembre 2021 à partir de 18 h 30 : rendez-vous à la Mairie

Collecte des déchets : la distribution des calendriers de collecte sera effectuée le vendredi 3 décembre 2021 par Martine CHEVALLIER, Christophe DELINGETTE, Dany MOINE et Joël NAIN. Le même jour sera effectué une enquête concernant le passage du bus de la Communauté d'Agglomération sur notre Commune pour vous aider dans vos démarches administratives.

Agrès : la pose de l'agrès nécessite l'achat de matériaux pour un montant estimé à 1 179 euros TTC pour sécuriser le sol et répondre ainsi aux normes de sécurité :

- Pose d'un géotextile
- Pose de gravillon roulé sur une épaisseur de 30 cm

Bien que la mise en place de cet agrès ne soit prévue que pour le printemps 2022, la commission propose d'acheter ces matériaux dès maintenant pour éviter les hausses annoncées par les fournisseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette proposition et autorise l'achat anticipé des matériaux.

Bulletin municipal : Martine CHEVALLIER fait une présentation du bulletin qui sera distribué en début d'année. Virginie LECLERCQ, Philippe DEVIN, Bernard Riant et Véronique PIERRON seront chargés de la re lecture avant impression.

Aire de jeux : l'entreprise RAPIN a procédé à l'élagage des arbres.

Valorisation des déchets : Madame BELLOT de la Communauté d'Agglomération est venue en Mairie le mardi 9 novembre à 9 h 30 en présence de Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Serge MORIN et Joël NAIN. Une présentation pour valoriser la gestion des déchets du cimetière a été faite sur écran (mise en place de bacs supplémentaires) afin de réduire le montant de la redevance.

La commission propose l'achat d'un panneau indicatif pour la salle de la fontaine ainsi que le renouvellement des drapeaux de la Région et Européen.

Concours fleurissement de l'Yonne : Martine CHEVALLIER, Serge MORIN et Joël NAIN se sont rendus à la remise du palmarès du concours de fleurissement qui s'est tenu à Venoy le mardi 23 novembre à 18 heures.

Dans la catégorie des maisons fleuries avec jardin, trois administrés ont reçu un diplôme et les félicitations du jury.

Dans la catégorie des villes et villages fleuris, la commune de Vallan a reçu un diplôme pour la mise en valeur du patrimoine hydraulique (sources, lavoirs) et un Ginkgo biloba (arbre)

Le jury départemental propose l'attribution d'une fleur à la Commune. Cette proposition sera ratifiée ou non par le jury régional en 2022.

**Commission Travaux - Voirie**

Rapporteur : Joël NAIN – Philippe DEVIN

La mise en place d'un local fermé est à l'étude pour entreposer les containers de la salle de la fontaine pour empêcher les dépôts d'objets de tous ordres ce qui engendrent des pénalités de la part de la Communauté d'Agglomération du fait que le tri n'est pas respecté.

Des automobilistes irrespectueux n'hésitent pas à se garer sur les pelouses. Une réflexion est menée pour empêcher ces incivilités.

Philippe DEVIN, Jean Michel GUYOT, Dany MOINE et Joël NAIN sont chargés de ces 2 dossiers.

Pendant la période hivernale, les agrès seront entretenus et réparés si besoin.

L'article de la commission pour le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Poteaux incendie : le point est fait par Jean Michel GUYOT : le coût de la remise en état (peinture, entretien...) est estimé à 5 000 euros environ selon les services compétents.

Jean Michel GUYOT propose de mettre au budget la somme de 2 300 euros tous les ans jusqu'à la remise à neuf totale des bornes. Jean Michel GUYOT apportera un support technique aux employés communaux pour les modifications à apporter à une borne et éviter ainsi une dépense de 1 600 euros pour la commune.

**Commission Animation**

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Espace sans tabac : Martine CHEVALLIER fait une présentation de l'inauguration qui a eu lieu le samedi 20 novembre 2021. Un cendrier sera acheté pour être installé à l'entrée de l'aire de jeux.

Illuminations de Noël : la pose des décors sera effectuée dans la semaine du 6 au 10 décembre par l'entreprise SPIE, entreprise retenue par le conseil municipal.

Bulletin municipal : à ce jour, seulement 490 euros ont été perçus de nos sponsors habituels.

**Commission Accessibilité**

Rapporteur : Véronique PIERRON

Pas de dossier

**Commission Maison Citoyenne – Place  
Communale**

Rapporteur : Véronique PIERRON

Pas de dossier

**CCAS**

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Distribution des colis pour nos aînés les 4 et 5 décembre pour ceux qui ont accepté notre visite.

**III-/ Panneaux solaires**

Bernard RIANT donne lecture d'une communication de l'AMF (Association des Maires de France) qui résume succinctement un rapport de RTE (gestionnaire du réseau de transport de l'électricité). De ce rapport de plus de 1 000 pages quelques chiffres ont été ressortis.

Pour faire face aux besoins grandissants d'énergie non fossile. Il faudra développer les renouvelables dans des proportions de deux fois à quatre pour l'éolien et de sept fois à douze pour le photovoltaïque.

Parallèlement la consommation finale d'énergie, d'ici 2050 devra diminuer de près 50 % pour que ce scénario soit viable.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux en matière de production d'énergie renouvelable, la Communauté de l'auxerrois souhaite favoriser ce type de projet en finançant la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité sur les parcelles proposées par ses communes membres.

Ainsi, la commune de Vallan souhaite donner mandat à la C.A. pour la réalisation des études susmentionnées sur les parcelles qu'elle souhaiterait équiper de centrales solaires.

**Après avoir délibéré, la municipalité décide :**

- De donner mandat à la Communauté de l'auxerrois pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité sur des parcelles dont elle est propriétaire et qu'elle aura proposées ;
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **IV-/ Taxe aménagement**

VU, le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-15 ;

VU, les délibérations du 24 novembre 2011 et du 28 novembre 2013 fixant les taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal,

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté, décide :**

- D'instituer sur le secteur 1 délimité au plan joint, un taux de 4,5 %.
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme concerné à titre d'information.

En conséquence, les participations sont définitivement supprimées dans le secteur considéré. La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

#### **XI-/ Communications**

**Vœux du Maire** : la date retenue est le vendredi 7 janvier 2022 à la salle de la fontaine si la situation sanitaire le permet.

Rupture conventionnelle : L'entretien avec Jimmy LOUS suite à sa demande de rupture conventionnelle a eu lieu le mardi 2 novembre en présence de Bernard Riant et Véronique PIERRON. Un rendez-vous avec le Centre de Gestion va être demandé pour la gestion de ce dossier.

Présentation du « projet de territoire » de la Communauté d'Agglomération : la date donnée par le cabinet du Maire Président Crescent MARAULT est le lundi 20 décembre à 18 h 30. Virginie LECLERCQ fait remarquer que la date souhaitée se situait au mois de janvier 2022. Elle prendra contact, avec l'accord de Bernard Riant, avec le cabinet du Maire pour changer la date.

**Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 16 Décembre 2021 à 19 h 30**

La séance est levée à 23 h

Fait et délibéré, le vingt-cinq novembre deux mil vingt et un

Le Maire,  
Bernard Riant



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD  
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH  
Absent excusé

François BEAULIEU  
Absent

Marion VASSEUR  
Absente excusée

Philippe DEVIN

Alexia POULLET